

NUMÉRO E-E187716

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2024

ÉDITÉ LE 14/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/09/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 888 845 245 00016

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0094783

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AN 907 804

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AN 907 804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MARSOL MAINTENANCE

3 BIS RUE FEDERICO GARCIA LORCA
32000 AUCH

Téléphone : 05 62 07 42 98

Portable :

Site Internet :

E-mail : e.dulac@entreprisemarsol.fr

Responsabilité légale :

MARSOL JULIEN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/05/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	30/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/05/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/05/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	19/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/05/2023
o Poêle ou insert bois	30/05/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	30/05/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/05/2023
o Ventilation mécanique	30/05/2023
o Panneaux solaires photovoltaïques	19/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOUR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE TOULOUSE
109 RUE JEAN BART
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.